

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 OCTOBRE 2022**

L'an deux mil vingt deux le vingt six octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de CRUZILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Gilles CHARPY-PUGET, Maire

Présents : CHAPUIS Armelle, CHARPY-PUGET Gilles, MOINE Bernard, NASSIR Marine, RATTEZ Karine, RATTEZ Thomas, ROSE Jean-Philippe

Excusés : BILLOT Thomas, CRÉMONA Cédric

Absents : GUILLEMAUD Thibaut, THURISSET Alexandre

Secrétaire de séance : CHAPUIS Armelle

Date de la convocation : 17 octobre 2022

Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

ORDRE DU JOUR :

- Demande du fonds de concours en fonctionnement à la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois
- Rapport 2022 de la CLECT
- Avis sur le Rapport annuel relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'eau potable du Syndicat Mixte de Eaux du Haut-Mâconnais – année 2021
- Avis sur le Rapport annuel relatif au Prix et à la Qualité du Service Public de l'assainissement collectif du SIVOM à la carte du Mâconnais – année 2021
- Questions diverses

Le procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2022 est lu et **adopté à l'unanimité des membres présents.**

1 - Demande du fonds de concours en fonctionnement à la Communauté de Communes

La Communauté de Communes peut accorder des fonds de concours en fonctionnement à ses Communes membres afin de participer au financement des dépenses d'entretien, des frais de ménage (prestation ou personnel), des fluides (eau, électricité, assainissement, chauffage), des frais de maintenance d'un équipement communal.

La Commune envisage de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes pour l'aider à financer le fonctionnement de ses équipements de chauffage des bâtiments communaux.

Le Conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité, décide de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois en vue de participer au frais de fonctionnement de ses dépenses de chauffage des bâtiments communaux, à hauteur de 2 311,00 €.

2 - Rapport 2022 de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

La CLECT a été instituée par délibération de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois en date du 26 janvier 2017. Cette instance est en charge de l'analyse des charges transférées entre la Communauté de Communes et ses communes membres, et propose leur évaluation financière en vue notamment du calcul des attributions de compensation.

A cette même date et conformément à la loi NOTRE, la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » a été transférées à la Communauté de Communes.

Dans son rapport de 2020/2021, la CLECT n'avait pas pu évaluer les charges et recettes transférées relatives à ce transfert car elle ne disposait pas de suffisamment d'éléments et avait alors convenu qu'elle se ressaisirait du dossier. Ce transfert de compétence concernant la Zone d'Activité Économique à Tournus est donc à nouveau évalué dans ce rapport 2022 qui a été approuvé par la CLECT le 20 septembre 2022, et dont l'élaboration a été confiée au cabinet d'étude KPMG, qui a travaillé pour la commission en tant que cabinet expert.

Après présentation du rapport, le Conseil, à l'unanimité, approuve le rapport de la CLECT 2022.

Ce rapport est à disposition des habitants.

3 - Avis sur le Rapport annuel relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'Eau potable

Conformément aux articles L2224-5 et D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente au Conseil le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau 2021 du Syndicat Mixte des Eaux du Haut-Mâconnais.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce rapport.

4 - Avis sur le Rapport annuel relatif au Prix et à la Qualité du Service Public de l'assainissement collectif

Conformément aux articles L2224-5 et D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente au Conseil le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif 2021 du Syndicat Mixte Intercommunal à Vocation Multiple à la carte du Mâconnais.

Le conseil, après en avoir pris connaissance, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce rapport.

Ces 2 rapports sont en mairie et mis à disposition du public.

4. Questions diverses

- Affouages : M. le maire précise que le garde de l'ONF est venu sur place pour expliquer la gestion de la forêt.
- Rallye des vins : M. MARICHY a téléphoné pour demander le retour du passage de la course sur la commune. Le conseil municipal va réfléchir à cette demande pour l'an prochain mais il maintient sa position de préférer le passage du rallye des vins le samedi.
- Divagation des chiens : Trois courriers recommandés avec accusé de réception ont été adressés aux personnes concernées ; deux lettres sont revenues en mairie.
- Marché de Noël : une réunion de préparation avec toutes les personnes intéressées est prévue mercredi 16 novembre 2022 à 19h à la salle communale "le club"
- CCAS : le traditionnel repas des seniors au restaurant a eu lieu le jeudi 20 octobre au restaurant « la Fleur de Lys » à Cormatin. Pour ceux qui ne sont pas venus au restaurant, des paniers garnis ou des bons d'achat à la librairie les Arcades à Tournus sont en préparation.
- Une réunion concernant la convention relative à la cantine de l'école Marcel Pagnol de Lugny est fixée au 8 novembre 2022 à 9h00 avec les communes intéressées (Burgy, Bissy-la-Maconnaise et Chardonnay)
- Une réunion sera programmée avant le 23 décembre pour vérifier le PLUi qui sera validé lors du prochain conseil municipal.
- Un élu rapporte un incident survenu lors de la journée de la chasse à la grive organisée par la société de chasse « les chasseurs de Cruzille ». Les salariés de M. Rattiez qui travaillaient sur les Essarts de la grange ont été surpris par des coups de fusil tirés non loin d'eux et des plombs ont atteint leurs véhicules. Cet incident sera signalé aux autorités compétentes.

La séance est levée à 20H30

La Secrétaire de séance,
Armelle CHAPUIS

Le Maire,
Gilles CHARPY-PUGET